

AR EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20181010-D_2018_9_4 DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

Reçu le 24/10/2018

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_9_4

L'an deux mille dix huit , le mercredi 10 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 03 Octobre 2018

Présents : 17

Présents : Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur SUSSET Bernard

Votants : 17

Objet : Convention de mise à disposition du presbytère à l'Association Diocésaine d'Angoulême

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Madame BERTIN Nathalie, Madame GROLLEAU Rachel, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail de mise à disposition du presbytère liant la commune et l'Association Diocésaine d'Angoulême a été signé le 1^{er} août 2010 pour une durée de 9 ans.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le loyer annuel a été fixé à l'euro symbolique en sus du remboursement des impôts fonciers et de l'assurance incendie afférents au presbytère.

Il convient d'anticiper le renouvellement du bail avec l'Association Diocésaine d'Angoulême en prenant en compte les modifications suivantes :

- Délimitation du jardin en faveur d'un passage public ;
- Séparation de la halte de nuit ;
- Organisation du remboursement de la Taxe d'Elèvement des Ordures Ménagères ;
- Modification du comptable public (La Couronne et non Blanzac).

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** les modalités de mise à disposition du Presbytère de la commune au Diocèse d'Angoulême ;
- **AUTORISE** le Maire à signer un nouveau bail de location du presbytère avec l'Association Diocésaine d'Angoulême ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents relatifs à la présente décision.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 10/10/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 24 OCT. 2018

Le Maire,

Michel CARTERET

